



À LA UNE



Des professeurs sont contre sur l'école. Deux expliquent

Depuis plusieurs mois, des enseignants font régulièrement grève (2 enseignants sur 5 avaient participé à celle du 19 mars). Ils protestent contre le projet de loi du ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer. *Mon Quotidien* a fait réagir 2 professeures.

Une loi en discussion

«Une école de la confiance». C'est le nom du projet de loi proposé par le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer. Objectif : réformer l'école de la maternelle au collège. Ce texte a été adopté (voté) par les députés, puis modifié par

les sénateurs vendredi. Mais il reste des désaccords sur certaines mesures de la future loi. Le texte pourra donc encore être modifié. Si les professeurs continuent de manifester aujourd'hui, c'est pour que leur avis soit pris en compte.

1 - L'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans

Le projet de loi prévoit de rendre l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans, au lieu de 6 ans (lire n° 6813). Dans la plupart des cas, cela signifie aller à l'école dès la maternelle. But : permettre à tous les enfants, y compris les plus pauvres, de bien démarrer leur scolarité dès le plus jeune âge. La plupart des enseignants sont pour, même si selon eux, cela ne sert à rien. «Car 97 % des enfants entrent déjà à l'école à 3 ans, explique Delphine, enseignante en CM2 à Paris. C'est le cas aussi pour les enfants des familles

défavorisées (pauvres), car l'école est ce qui coûte le moins cher aux parents.» Dans les familles ayant davantage d'argent, un parent décide parfois de ne pas travailler pour garder son enfant à la maison. «Mais surtout, si la maternelle devient obligatoire, précise Delphine, les mairies seront obligées de donner de l'argent aux écoles maternelles privées. Auparavant, c'était seulement à partir du primaire. Ce sera un cadeau fait aux écoles privées, et non aux écoles publiques.»



2 - Absentéisme : les parents privés d'aides

Le projet de loi souhaite suspendre (interrompre) les allocations familiales les allocations familiales pour les parents dont l'enfant a manqué au moins 4 demi-journées de cours en 1 mois sans raison valable. But : responsabiliser les parents contre l'absentéisme. «Les élèves absents sont souvent des jeunes issus de familles en difficulté, confie Amandine, professeur de maths en Seine-Saint-Denis. Retirer les allocations à ces familles aggravera encore plus leur situation, car elles

ont besoin de cet argent pour vivre. Et les parents ne sont pas forcément responsables : aucun d'entre eux ne souhaite que son enfant n'aille pas à l'école.» Delphine partage le même avis : «Punir les parents n'est pas une solution. Il faut plutôt redonner une image positive de l'école pour que les jeunes aient envie d'y aller. Cette mesure met aussi le professeur dans une situation délicate, car elle l'oblige, en quelque sorte, à dénoncer ses élèves...»



Si tu es abonné, découvre ton journal sur monquotidien.fr à partir de 20h la veille.

une nouvelle loi pourquoi

Titouan

rédacteur en chef du jour

« Je pense que cette réforme ne va pas changer grand-chose dans ma vie de collégien. Un professeur qui fait la grève, c'est son choix. Mais pour les élèves, ce n'est pas très bien, car nous ratons des cours. »

3 - Le directeur d'école devient chef d'équipe

Autre mesure : donner un plus grand rôle au directeur d'école. Il sera notamment chargé d'évaluer (*noter*) les enseignants. Actuellement, seul l'inspecteur d'académie le fait. « Dans la plupart des écoles, les directeurs sont des enseignants comme les autres. Avec cette loi, ils vont devenir des chefs d'équipe, craint Delphine. Les académies risquent aussi de tout faire pour imposer leurs idées aux directeurs (ex. : choisir à leur place la meilleure méthode pour

apprendre à lire). Et ils devront à leur tour les imposer à leur équipe. Mais il n'y a pas une seule méthode pour apprendre ! C'est aussi un problème lié à notre liberté d'expression. On n'aura plus le droit de ne pas être d'accord avec les décisions du ministère ni de faire ce qui nous semble être le mieux pour chaque élève. » Amandine, elle, craint que « cela crée des rivalités et des injustices entre enseignants : ceux appréciés par le directeur et ceux qui ne le sont pas. »

4 - Les profs en stage durant leurs vacances

Chaque année, les profs doivent se former, c'est-à-dire suivre des cours, assister à des conférences... pour progresser dans leur métier. Jusqu'alors, cette formation avait lieu pendant les heures de cours ou le mercredi après-midi. Les profs devront désormais la suivre surtout en dehors du temps scolaire, pendant les vacances. Ainsi, les élèves ne

rateront pas de cours en raison de l'absence de leurs profs. « C'est une façon de dire que l'on ne travaille pas assez, considère Amandine. Or, lorsque l'on donne 18 heures de cours par semaine au collège, cela représente 40 heures de travail (pour préparer les cours, corriger les copies, aider les élèves en difficulté...). »



5 - Sorties scolaires : pas de maman voilée

Le port de signes religieux, (comme le voile, chez les musulmans) sera interdit aux parents accompagnant des classes lors des sorties scolaires. C'est ce que demandent les sénateurs. Raison : ces signes sont déjà interdits dans les établissements afin de respecter la laïcité. Une sortie de classe étant

une activité scolaire, la règle doit être la même que celle appliquée à l'école. « Cette mesure stigmatise les religions, estime Delphine. Elle crée des divisions et risque de mettre en colère certains parents et jeunes contre l'école. Il faut, au contraire, favoriser l'intégration. »



6 - Des enseignants pas (encore) diplômés

Autre proposition : les étudiants voulant devenir professeurs pourront commencer à travailler dans des collèges dès leur 2^e année d'études (actuellement, c'est à partir de la 4^e). Ils remplaceront des professeurs avant d'avoir leur diplôme pour

approfondir leur formation.

« Cette mesure laisse penser que n'importe qui peut faire ce métier à notre place, regrette Amandine. C'est dévalorisant pour les professeurs et inquiétant pour les élèves. »